
ICANN81 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et NCSG
Mardi 12 novembre 2024 – 09h00 à 10h00 TRT

LISA SAULINO :

Bonjour à tous. Nous allons commencer dans trois minutes. Merci. Nous allons commencer cette session. Veuillez lancer l'enregistrement, s'il vous plaît. Merci.

Bonjour. Je suis Lisa Saulino, et je suis responsable de la participation à distance pour cette séance. Bienvenue à cette séance conjointe avec le Conseil d'administration et la NCSG.

Veuillez noter que cette séance va être enregistrée, et qu'elle va suivre les standards de comportement de l'ICANN et les politiques antiharcèlement de l'ICANN.

Nous avons de l'interprétation en anglais, en français, en espagnol, en chinois, en arabe. Veuillez noter votre nom pour la transcription et énoncer la langue que vous allez utiliser si vous parlez une autre langue que l'anglais. Veuillez parler à un rythme raisonnable.

Cette discussion va prendre place entre le Conseil d'expression et la NCSG. Nous n'allons donc pas recevoir de questions. Nous allons maintenant passer la parole à la présidente du Conseil d'administration, Tripti Sinha.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

-
- TRIPTI SINHA : Bonjour à tous. La première séance bilatérale de la matinée, j'espère que notre réunion se passe bien. Chris Buckridge va présider cette séance. Donc sans attendre, je vais lui passer la parole.
- CHRIS BUCKRIDGE : Merci Tripti. Bienvenue à cette séance entre le Groupe des représentants des entités non commerciales et le Conseil d'administration. Donc organisation qui est sous l'égide de la GNSO.
- Nous avons plusieurs sujets dont nous allons parler aujourd'hui. Je pense qu'il est donc important de rentrer directement dans le sujet.
- Nous allons commencer avec la question venant du Conseil d'administration vers donc la NCSG. Il s'agit du cadre de travail sur les sujets -- les thématiques publiques—
- EDMON CHUNG : Bien sûr. Pour ce travail, nous allons parler du conseil -- de l'intérêt public, pardon. Donc nous avons discuté de la définition de cette expression.
- Excusez-moi. Je suis un peu essoufflé. Je suis arrivé assez rapidement et il faut que je respire. Voilà donc.
- Depuis 2019, avec le Conseil d'administration, nous avons commencé à travailler sur le cadre GPI. Nous avons discuté de ce que nous appelons maintenant l'intérêt public mondial en relation avec les statuts constitutifs de l'ICANN. Et en partie, dans ce cadre, toutes ces définitions viennent des statuts constitutifs.

Donc durant les deux dernières années, nous avons utilisé deux cas d'études, avec l'ODA du SubPro et l'ODA de SSAC. Nous avons reçu aussi des retours d'informations, et nous avons utilisé la section cinq de ce cadre mondial. Et nous espérons établir une liste qui donc a été publiée il y a très peu de temps.

Donc sur cette liste, vous allez trouver du langage qui ressort du cadre GPI. C'est un langage qui était plutôt moins stable durant les dernières années.

Donc en attendant, nous comprenons que le Conseil d'administration travaille sur un état de préparation vis-à-vis du DNS. C'est un cadre de travail qui va nous être très utile et qui va être utile pour les groupes de travail et pour le Conseil, à savoir ce que le Conseil d'administration veut pouvoir étudier lorsqu'il s'agit de cet intérêt public mondial et pour établir des recommandations.

Nous espérons que vous allez pouvoir examiner cela. Et nous allons pouvoir vous aider dans nos réponses. Excusez-moi, je suis très essoufflé.

JULF HELSINGIUS :

Pour ceux qui ne me connaissent pas, maintenant je suis le deuxième suédois.

Donc nous apprécions le travail qui est fait par le Conseil d'administration. Je vais donc passer la parole à Kathy qui va nous donner plus de détails.

CHRIS BUCKRIDGE : Kathy, si vous voulez passer et vous asseoir au panel, vous êtes [les bienvenus].

KATHY KLEIMAN : Alors non. Kathy Kleiman, avec la NCSG. Je vous remercie de votre présentation générale. Pour ceux d'entre nous qui sont sur le terrain et qui sont là pour finaliser ce guide de soutien aux candidats. Nous avons beaucoup d'intérêts. Nous sommes très intéressés par cette thématique. Nous, au Groupe des représentants des entités non commerciales, nous allons étudier ce document lorsqu'il sera publié.

Donc ce cadre de travail est très important pour l'ICANN. C'est quelque chose sur lequel Avri Doria et le Conseil d'administration ont passé beaucoup de temps. Donc nous apprécions que vous ayez fait avancer ce projet.

Donc, lorsqu'il s'agit des politiques élaborées à l'ICANN, sachez que 99 % plus de personnes dans le monde ne sont pas impliquées. Donc ces gens sont impliqués par les politiques sur l'Internet. Donc au bout du compte, nous étudions ces politiques. Nous élaborons et nous devons considérer cet intérêt public mondial. C'est très important.

Nous allons soulever notre question pour le Conseil d'administration très bientôt. Nous allons parler d'autres groupes de parties prenantes, d'autres groupes de travail et d'autres groupes, d'autres entités qui n'ont pas de représentation. Et donc certains de ces groupes ne sont pas constitués justement. Encore une fois, il y a un manque d'équilibre.

Donc c'est pour ça qu'il est très important de mettre en œuvre un cadre de travail de d'intérêt public mondial. Donc je pense que pour cela, c'est la raison pour laquelle nous soutenons vraiment le travail qui est fait pour faire avancer ce cadre de travail encore une fois.

CHRIS BUCKRIDGE : Oui. Très bonne réponse. Oui, comme je l'ai dit, nous sommes passés à travers quelques séries de pilotes, avec l'ODA, le SubPro, le SSAC. Et des modifications ont été faites, et nous avons reconsidéré les notions des droits humains. Donc examinez cela lorsque vous allez étudier un peu ce cadre que nous avons établi.

KATHY KLEIMAN : Oui. J'espère que d'autres personnes de la NCSG vont pour pouvoir faire des commentaires.

CHRIS BUCKRIDGE : La NCSG va revenir et revenir en arrière et un peu étudier ce cadre de travail. Je pense que c'est bon pour les deux entités. Donc nous avons beaucoup sur notre ordre du jour aujourd'hui. Nous allons continuer.

FARZANEH BADIEI : Peut-être que le Conseil d'administration pourrait appliquer ce cadre de travail pour leurs propres résolutions et décisions.

EDMON CHUNG : Oui. C'est pour ça que cette liste de vérification a été créée. Et donc, pour les résolutions à venir, nous allons pouvoir utiliser ce même cadre.

CHRIS BUCKRIDGE : Nous allons passer maintenant au prochain point sur l'ordre du jour. Voilà la question qui vient du NCSG et qui a étudié le déséquilibre entre les représentations des différentes parties prenantes. Et nous avons beaucoup parlé du NomCom.

JUAN MANUEL ROJAS : Bonjour. Juan au micro. Alors je vais lire la question, et aussi peut-être pourrions-nous recevoir des informations plus importantes de nos collègues du NCSG.

Bien sûr, nous parlons de nos inquiétudes, de déséquilibre de la représentation dans les structures de l'ICANN. Donc nous avons parlé du NomCom, bien sûr. Mais nous ne faisons pas qu'en parler. Nous parlons aussi de la révision pilote holistique. Nous avons parlé de ces déséquilibres. Mais à notre surprise, nos candidats, pour ce qui est de la représentation des membres, ces déséquilibres pourraient donc changer les résultats de la révision. Donc il était donc essentiel que nous recevions des informations justes de toutes parts. Voilà donc notre question. C'est un enjeu important. Ce n'est pas seulement un enjeu pour nous ; c'est un enjeu pour tous. Nous devons écouter toutes les opinions venant de toutes les entités.

CHRIS BUCKRIDGE : Je pense que nous n'allons pas aller très loin autour de la table. Je pense que là, nous avons une réponse ici.

ALAN BARRETT : Oui, je vous remercie de votre commentaire et votre question. Le Conseil comprend tout à fait votre inquiétude en ce qui s'agit de la représentation pour la révision holistique. Ce déséquilibre est un enjeu depuis un certain temps. Nous ne sommes pas encore arrivés à une réponse. Il y a eu un questionnaire qui a été envoyé cette année et à la fin de l'année dernière peut-être. Il n'y a toujours pas de décision claire ou de recommandation claire qui en est sortie. Ça reste tout de même un enjeu. Mais cette thématique de ce rééquilibrage du NomCom fait partie de la révision holistique.

Et donc cette révision holistique pilote va nous permettre d'élaborer des directives et des méthodologies pour l'avenir, et donc pour la prochaine révision holistique, qui ne sera pas -- après la phase du pilote. Donc nous n'allons pas forcément parler que du rééquilibrage du NomCom, mais nous allons pouvoir étudier la structure du NomCom. Je ne sais pas encore comment nous allons faire cela. Nous devons y penser.

Nous sommes désolés que vous soyez [désappointés] parce que la personne que vous avez nommée n'a pas été sélectionnée. Ça n'a pas été fait par les représentants du Conseil d'administration, mais par les SO et les AC. Malgré tout, parce que la personne que vous aviez nommée n'a pas été choisie, vous pouvez toujours continuer à suivre le travail et produire des commentaires. Toute personne peut devenir un

observateur de cette révision holistique pilote.

Bien sûr, toutes les minutes de ces réunions sont publiées, comme d'habitude. Les membres de l'équipe doivent relayer les informations de façon régulière. Par exemple, la GNSO, les représentants de la GNSO qui font partie de l'équipe doivent relayer les informations à la GNSO. Et bien entendu, vous allez pouvoir savoir ce qui est fait. Quand le rapport préliminaire sera publié, il aura une période de consultation publique. S'il doit y avoir des amendements ou des modifications, il y aura une autre période de commentaire public. Et donc là, ensuite, le Conseil d'administration va s'assurer qu'il y ait aussi une consultation publique pour le rapport final. Il y aura certainement pour vous des possibilités de fournir des informations, même pour les personnes qui ne font pas partie de l'équipe. Donc nous sommes impatients de vous voir participer dans ce processus et nous espérons que ce travail sera productif.

FARZANEH BADIEI :

Oui, nous avons fait le suivi de cette question de mauvaise représentation au NomCom depuis plus de 10 ans. Mais je me souviens, en 2017, nous en avons discuté. Et le Conseil d'administration nous a dit « Il y aura une révision ; vous devriez fournir des commentaires ». Nous l'avons fait et rien n'a changé. Année après année, alors que nous sommes sous-représentés, cela a un impact sur nous. Cela impacte notre participation au processus afin pour nous de fournir des opinions [de non commerciales] dans tout ce qui est des décisions des membres du Conseil d'administration.

Donc c'est une fonction très importante, car le NomCom, c'est devenu un processus à la Kafka. Année après année, on nous demande de faire attention, de fournir des commentaires publics, etc. Et je pense qu'il nous faut trouver une solution intermédiaire, par intérim, car tout cela a un impact sur nous.

BRUNA SANTOS :

Donc je pense qu'il serait important de -- il faut bien sûr considérer le déséquilibre de la représentation dans cette équipe de révision. Il faut voir quelles sont les communautés qui sont mal représentées dans ce groupe. Et donc, c'est bon de savoir que nous avons ces postes d'observateur. Mais malgré tout, nous savons très bien que ces observateurs n'ont pas le même poids, n'ont pas voix au chapitre. Et donc, en fait, leur rôle est plus ou moins inefficace.

ALAN BARRETT :

Merci. C'est une bonne suggestion. Je ne suis pas sûr si l'on pourrait parler d'un nouveau processus, mais nous pouvons vraiment discuter et essayer de faire les arrangements nécessaires.

CHRIS BUCKRIDGE :

Merci Alan. En tant que membres du Conseil, nous en avons discuté. Moi, je suis impatient de continuer sur cette conversation. Je comprends très bien les inquiétudes. Je sais que l'ICANN, c'est un espace de bénévoles. Et si on a l'impression que les opinions ne sont pas reçues ou pas reconnues, eh bien, cela peut devenir [détrimental] aux processus, et, bien sûr, cela va à l'encontre de la légitimité de

l'ICANN. Donc c'est vraiment une question sur laquelle il faut continuer à travailler.

Je vais passer la prochaine question. Alors, c'est la question préférée de tous. Nous allons parler du RDRS, du service de demande d'accès aux données d'enregistrement. Et donc, nous allons revenir vers la question des droits humains.

Alors, Julf, vous voulez continuer ?

JULF HELSINGIUS :

Alors, les questions qui sont venues -- donc l'ICANN, en général, est marquée par une perspective très nord-américaine lorsqu'il s'agit du côté commercial. Mais le RDRS est le résultat d'une façon un peu plus européenne de voir les droits de l'homme et de les protéger. Lorsqu'on parle de la transparence et la responsabilité du RDRS, ces valeurs semblent être un peu plus fortement alignées sur une vision centrée sur les droits de l'homme, de la manière dont le système devrait fonctionner.

Cependant, on a souvent constaté une préférence pour la protection des secrets commerciaux ou de la confidentialité de l'ICANN ou du CPH. Le Conseil d'administration pense-t-il que l'ICANN devrait s'orienter vers une approche plus centrée sur les droits de l'homme lorsque l'organisation et la communauté planifieront les prochaines étapes du RDRS ?

CHRIS BUCKRIDGE :

Je pense que Becky va prendre la parole.

BECKY BURR :

Oui, c'est une question bien spécifique. En fait, je ne vais pas passer beaucoup de temps sur les bases de cette question. Je voulais juste dire que l'ICANN a toujours essayé d'opérer d'une manière qui est juste, qui va considérer les droits de l'homme et les valeurs des droits de l'homme.

En 2016, nous avons rajouté une clause pour les droits humains dans les statuts constitutifs. Donc dans le RDRS, il y avait une réponse de la communauté qui a suivi l'adoption de la spécification temporaire de 2018. Et donc c'est en réponse aux questions posées par le RGPD. Beaucoup de pays ont le même style de réglementation, même aux États-Unis. D'ailleurs, les États maintenant commencent à adopter des lois ou des réglementations similaires.

Nous essayons d'être en conformité avec les meilleurs standards liés aux droits de l'homme et aussi aux lois qui sont applicables. La plupart des gTLD et les données d'enregistrement sont maintenant expurgées. Donc maintenant, on peut s'assurer que l'on soit en conformité avec les lois qui protègent les données. Je pense que ces sujets des données ont été au cœur du projet depuis le début.

Donc le point, c'est que les personnes qui ont un intérêt légitime pour avoir l'accès aux données ne devraient pas pouvoir avoir cet accès à moins qu'il y ait un intérêt légitime. Donc il faut qu'il y ait donc une raison légitime pour avoir accès à ces données. Nous voulons mettre en

place des politiques pour protéger ces données. Nous allons suivre ce projet RDRS pilote et RDRS. Et le travail qui est fait autour du RDRS, nous avons participé aux discussions. Nous allons nous baser sur les données, les retours d'informations qui nous viennent de la communauté.

Nous avons des ateliers avec le Conseil d'administration. Nous en avons eu durant la semaine de préparation. Je n'y étais pas, mais j'ai lu les rapports qui ont été faits par Maarten et les autres. Mais si on se base sur ces rétroactions, sur ces données venant de la communauté, on voit qu'il y a une valeur importante, que le RDRS a une valeur importante. Et dans ce sens, le Conseil d'administration a commencé la conversation pour savoir si on a besoin d'une autre année pour ce pilote avant de commencer la phase de mise en œuvre.

C'est une conversation que nous devons entamer avec la communauté. Et nous apprécions vraiment la participation de la communauté dans ce comité directeur. Et donc, nous voulons voir [inaudible] de transparence va être fourni lorsqu'il s'agit par exemple des forces de l'ordre.

Je sais que vous avez beaucoup participé à ces discussions aussi, mais je pense que vous savez tous très bien et peut-être mieux que [inaudible] que le RDRS est simplement un mécanisme pour soumettre des demandes pour les données qui ne sont pas publiques. Les données continuent à être stockées dans les registres avec les registres. Et donc dans beaucoup de cas, il va nous falloir équilibrer tout cela et évaluer l'intérêt légitime.

Donc je ne suis pas sûre quelles sont les approches spécifiques liées aux droits de l'homme. De quelle approche vous parlez pour la prochaine étape du RDRS ?

Je pense que, en fait, cela a commencé avec le RGPD avec l'Union européenne. Nous savons très bien qu'en Europe la confidentialité est fondamentale, et c'est à la base de notre travail. Nous sommes donc intéressés à savoir quelles sont les étapes que nous devrions adopter lorsqu'il s'agit du RDRS.

Je pense qu'Edmon a quelque chose à ajouter par rapport à la question des droits humains en ce qui concerne le RDRS.

EDMON CHUNG :

Oui. Pour ajouter par rapport à ce que vient de dire Becky et sur la question plus large des droits humains, je crois qu'il y a deux domaines qu'il faut souligner du point de vue du Conseil d'administration.

Premièrement, le choix. Il y a à peu près un an, le Conseil d'administration avait donc essayé de considérer [à] une évaluation des droits humains. Je sais que ce n'est pas idéal, mais nous avançons dans ce sens. Nous savons que ceci a été mis en place.

Je vais également mentionner plutôt le cadre GPI qui inclut des considérations relatives aux droits humains. Et donc ceci est centré sur les statuts. Encore une fois, je ne crois pas qu'il y ait de considération plus européenne ou plus américaine des droits humains, surtout depuis Hong Kong. Moi, je pense qu'il y a des droits humains qui sont universels.

Et puis ce que nous avons observé aussi, c'est que vous avez travaillé dans le cadre du groupe de travail sur les droits humains, qui a créé certains cadres également. Et donc, nous vous encouragerions à inclure ceci dans les PDP de la GNSO et dans ces différents processus. Ceci, me semble-t-il, doit faire partie de votre liste de vérification. En tout cas, c'est en lien avec la liste de vérification sur laquelle nous travaillons.

CHRIS BUCKRIDGE :

Merci Edmon. Farzaneh, vous avez davantage de contexte ?

FARZANEH BADIEI :

Oui. Au fil des années, la NCSG a plaidé en faveur de la confidentialité et de la protection des données des titulaires de nom de domaine à l'ICANN.

Nous faisons partie de cette communauté depuis 20 ans. Et pour nous, inclure la confidentialité dans la question des titulaires de nom de domaine, c'était quelque chose d'important. Mais on ne pouvait pas le faire vraiment sans ou avant le RGPD. Maintenant que c'est plus ou moins fait, nous ne souhaitons pas nous retrouver avec un système qui ne soit pas transparent, qui ne soit pas redevable. Et nous ne souhaitons pas défaire ce qui a été fait en matière de protection des données et de protection de la vie privée pour les titulaires de nom de domaine. Donc je ne sais pas.

Je crois qu'il y a aussi la question de l'expurgation des données au niveau mondial. Mais il serait bon de savoir. Pour que le RDRS soit orienté vers les droits humains, il faut qu'il y ait une redevabilité, de

manière à ne pas défaire la question de la protection de la vie privée en donnant accès aux demandes qui n'ont pas été traitées ou pour lesquelles on n'a pas donné un accès large.

Il y a d'autres questions dans la communauté : l'authentification, les requêtes urgentes. Et ceci nous fait un petit peu peur. Comment est-ce que nous allons authentifier les forces de l'ordre ? Comment est-ce que nous pouvons définir ces requêtes urgentes ? Est-ce que toutes les requêtes vont être urgentes ?

Si vous posez la question des utilisateurs du RDRS dans cette communauté, au final, toutes les requêtes sont urgentes. Donc, lorsqu'on considère les principes des droits humains, lorsqu'on les applique au RDRS, je crois qu'on peut également voir quelles sont ces requêtes - ces requêtes, donc les urgentes, la question de l'authentification - et voir comment appliquer la règle, il faut qu'il y ait une règle dans le RDRS, et voir en quoi ceci pourrait avoir un impact sur les droits humains et sur la question de la protection de la vie privée, parce que c'est vraiment une question très globale en matière de redevabilité.

BECKY BURR :

Merci beaucoup. Oui, tout à fait.

D'abord, le RDRS n'est pas responsable de la divulgation. Donc le RDRS traite les requêtes. Nous avons entendu des demandes de transparence. Donc il y a pas mal de données là-dessus. Mais ce n'est pas que le système divulgue ; le système répond aux requêtes.

La définition des requêtes urgentes, c'est une question qui est sortie de l'EPDP phase 1. Comme vous le savez, le Conseil d'administration ne pensait pas qu'on puisse mettre ceci en place dans le RDRS. Et ça n'a pas été fait.

Le Conseil a demandé à la communauté de réfléchir à la question de l'association avec les authentifications, parce que même si on sait que les requêtes urgentes ont une définition très étroite, et on ne m'a pas demandé d'élargir les catégories qui étaient incluses, mais même avec ces requêtes urgentes, même avec l'authentification qui, bien sûr, pour répondre conformément avec les lois, il faut qu'il y ait une authentification. Il faut savoir qu'il s'agit réellement des forces de l'ordre. Mais ça ne veut pas dire qu'on va divulguer les données nécessairement suite à une requête authentifiée, parce qu'il y a des lois, il y a des valeurs que les bureaux d'enregistrement vont présenter, et c'est de cette manière qu'ils vont répondre aux requêtes, qu'ils aient authentifié ou pas l'entité qui les demande. Et personne au Conseil d'administration ne suggère que le test d'équilibre doit être abandonné simplement parce que les forces de l'ordre ont été authentifiées. Et personne n'a suggéré ce qui serait en infraction avec la protection des données.

Donc, ce que je pourrais vous dire, c'est soyez en conscients, nous comprenons votre préoccupation.

FARZANEH BADIEI :

Merci. C'est très utile.

Un dernier point par rapport à ça. Lorsqu'on parle des droits humains, on utilise ce terme, on continue de mentionner ce terme des droits humains parce qu'on veut que tout le monde, tous ceux qui ont un nom de domaine soient respectés en matière de protection de leur vie privée, quel que soit leur lieu de résidence, quelles que soient les lois de ces pays, qu'elles existent ou pas. Donc, la question n'est pas tant de savoir si on est en infraction avec certaines lois, mais il faut aussi que tous profitent de ces protections, quelles que soient les lois locales. Donc voilà pourquoi nous parlons de droits humains universels.

BECKY BURR :

Oui, tout à fait. Et je crois que le système ne fait pas la différence, peu importe où habite la personne concernée.

CHRIS BUCKRIDGE :

Très bien. Eh bien, je crois que nous avons réussi à trouver une bonne conclusion sur cette question.

Alors je sais qu'il y a encore trois questions qui reviennent finalement à des questions similaires. Peut-être que l'on pourrait rassembler tout ceci dans une conversation ? Farzaneh, je crois que vous voulez bien nous donner un contexte par rapport à ces questions, si je ne me trompe pas, pour la discussion ? Désolé de vous mettre la pression. Est-ce qu'on peut faire apparaître la prochaine diapositive peut-être ?

FARZANEH BADIEI :

Est-ce que je commence ?

CHRIS BUCKRIDGE : Oui, nous allons donc passer en revue les questions sur la diapositive.

FARZANEH BADIEI : Oui. La NCSG est inquiète. Attendez. Je reprends. La NCSG souhaite améliorer l'état des choses en matière de harcèlement dans l'environnement de l'ICANN.

Je crois que le Conseil d'administration et d'autres groupes de la communauté ont le même objectif. Je crois que c'était aux environs de 2018 qu'une déclaration a été faite par un certain nombre de femmes de l'ICANN et donc selon lesquelles elles avaient été harcelées.

Alors, concentrons-nous sur le sujet. Il y a eu une interruption.

Mais depuis lors, le Conseil d'administration a rassemblé le groupe de travail de lutte contre le harcèlement. Il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet dans le groupe de travail de lutte contre le harcèlement. Mais selon nous, le Conseil d'administration n'a pas agi de manière assez rapide depuis 2018 pour gérer le problème.

Alors, je comprends bien qu'il y a eu la période de la COVID. Tout ceci a ralenti le processus. Mais ce qui nous préoccupe, encore une fois, c'est que nous avons ce groupe de travail sur le harcèlement. Donc ce groupe est en conversation, etc., mais le harcèlement continue. Et donc à l'ICANN, il n'y a pas de progrès dans ce domaine. Nous devons faire ce travail sur les politiques, mais aussi c'est important de montrer à tous que l'environnement est sain, que tout va bien, pour que d'autres nous

rejoignent.

Donc notre question, c'était quel est votre plan pour donner à l'Ombuds l'autonomie nécessaire, parce que, par le passé, le problème c'était que l'Ombuds n'avait pas les moyens d'agir. Et bien franchement, parfois, le problème c'était qu'il y avait un manque de créativité. Il n'avait pas assez de moyens ou d'autorité pour prendre certaines initiatives. Et parfois, il y a des méthodes qui sont employées et qui ne sont pas vraiment à même de traiter un environnement plus sain. Et donc, le harcèlement se poursuit.

En partie, la raison c'est que l'Ombuds n'avait pas tous les moyens nécessaires. Et puis, il y a le problème des sanctions qui n'étaient pas vraiment prévues.

Donc, ce que nous souhaitons, c'est que le Conseil d'administration trouve des solutions, et également définisse un échéancier strict. Donc nous souhaitons savoir ce que vous prévoyez de faire.

Et puis, il y a eu une poursuite judiciaire récente contre l'ICANN, justement sur la question du harcèlement. Selon nous, il ne faut pas simplement réagir à cause de cette poursuite judiciaire. Cette action en justice explique ce qui s'est passé. C'est basé sur des témoignages de ce qui s'est passé à l'ICANN. Et nous pensons que le message, je crois que c'était le message au nom de l'org à la communauté, nous pensons donc que ce message était très défensif, sans promesse, sans engagement pour une solution future.

Chris, il faut que vous m'interrompiez là. À un moment ou un autre, il va

falloir que vous m'arrêtiez.

CHRIS BUCKRIDGE :

Merci. Je crois qu'effectivement il y a certain nombre de points là-dessus. J'ai un certain nombre de collègues qui ont répondu du point de vue de différentes perspectives par rapport à ce que vous venez de dire. Je vais commencer par Jim – pardon, Tripti. Allez-y.

TRIPTI SINHA :

Alors merci, Farzaneh. Il y a beaucoup de choses à dire là-dessus.

D'abord, nous partageons ce que vous venez de dire. L'environnement doit être sécurisé. Donc nous sommes absolument d'accord là-dessus. Maintenant, vous l'avez dit, il y avait un incident en 2018. Et suite à cet incident, le Conseil d'administration a mis en place ce groupe de travail sur la lutte contre le harcèlement et a réfléchi à certaines tactiques, à certaines approches pour diffuser le message sur la sécurité, comment mettre ceci en action, etc.

Le Conseil d'administration, l'année dernière, a considéré ce qui se passait du point de vue du bureau de l'Ombuds, et nous nous sommes dit bon, le moment est venu de moderniser et de relancer les choses. Donc nous avons mis en place un comité. Et nous avons Danko comme coprésident. Nous avons maintenant un nouvel Ombuds, qui est avec nous aujourd'hui. Donc je vais céder la parole à Danko. Allez-y Danko.

Pourquoi ne pas présenter Liz, et ensuite je passerai la parole à Jim. Allez-y.

DANKO JEVTOVIC :

Merci beaucoup. Alors, je voulais d'abord parler du groupe de travail, mais merci.

Comme Tripti l'a dit, en 2018, nous étions nouveaux au Conseil d'administration tous les deux. Mais ce qui est surtout important, c'est qu'il y a eu du travail qui a été fait au niveau de l'Ombuds. Nous avons reçu la démission de Jaap, et nous avons commencé la discussion par rapport à ce qu'il fallait faire du point de vue du Conseil d'administration, parce que le bureau de l'Ombuds, en fait, est sous l'égide du Conseil d'administration. Donc il était important pour nous comme première étape de, déjà, pourvoir à ce poste.

Donc nous avons commencé le processus de recherche. Et je suis très fier aujourd'hui de vous présenter notre nouvelle Ombuds, Liz. Et je voudrais saisir cette opportunité pour remercier Chris, qui a été notre Ombuds par intérim.

Alors, le bureau de l'Ombuds doit évoluer. C'est très important pour nous au Conseil. Et je crois que la meilleure manière d'exprimer ce qui se passe au niveau du bureau, c'est donc de donner la parole à Liz.

ELIZABETH FIELD :

Oui. Merci beaucoup. On s'est rencontré avant-hier. Je vais tout simplement répéter ce que j'avais dit par rapport à la question d'abord de l'indépendance.

Alors je suis tout à fait d'accord. Je crois fermement que le système est

solide, que les protections qui existent -- ma capacité à être autonome existe. Il y a une responsabilité que j'ai, professionnelle et personnelle. Il y a un code de déontologie auquel je souscris en termes d'indépendance. Et je crois qu'on peut mentionner également que dans toutes les interactions avec le Conseil d'administration et avec l'ICANN org, on m'a expliqué que le rôle était indépendant. Et je crois, à ce stade, que si le rôle d'un Ombuds n'était pas indépendant, il ne serait pas utile au Conseil d'administration et à l'ICANN. Encore une fois, comme je vous le disais, je ne ferais pas ce travail si je ne savais pas que je peux le faire de cette manière indépendante. Et puis cela a été dit lors de l'intégration, lors du recrutement, donc je sais que c'est très important pour tout le monde. Merci.

TRIPTI SINHA :

Merci Liz. Oui, comme elle l'a dit, elle est tout à fait indépendante et elle relaie les informations au Conseil d'administration.

Lorsqu'il s'agit des politiques de lutte contre le harcèlement, nous avons examiné tout cela. Nous avons vu ce qui a été fait en 2018 et en 2024. Je pense qu'il est temps de moderniser tout ça.

Une fois de plus, je vais passer la parole à Jim, qui est donc le président de ce groupe de travail sur la lutte contre le harcèlement.

JAMES GALVIN :

Bienvenue Liz. Je voudrais remercier Farzaneh pour nous présenter cette thématique. Il s'agit là plus que d'une question, car il est important d'en discuter pour la communauté.

Mon opinion est que la première étape pour faire face à de tels enjeux, eh bien, c'est en parler. Dans cette communauté, nous pouvons alimenter la conversation. Cela veut dire que nous devons avancer et nous devons améliorer. Donc il faut en profiter pour faire tout cela.

Et comme l'a dit Tripti, le bureau de l'Ombuds est important. Le Conseil d'administration va s'engager avec ce bureau pour garantir un environnement inclusif et sain pour tous. Nous avons une communauté très diverse. Donc si on doit parler, sachez que le Conseil d'administration sait tout cela et veut connaître toutes les questions, toutes les inquiétudes que vous avez. Et lorsqu'il s'agit du bureau de l'Ombuds, comme vous l'avez vu, nous avons une nouvelle personne Ombuds, et comme vous avez vu, Liz nous vient d'un histo -- nous vient [une expérience] sur le sujet. Et donc si le Conseil a décidé d'avancer dans ce sens depuis le départ de notre ancien Ombuds, donc nous allons avancer. Nous allons continuer à dialoguer. Nous devons continuer à profiter de ces opportunités de discussion. Chaque membre du Conseil d'administration est disponible pour vous. Vous devriez vous sentir tout à fait à l'aise de discuter avec qui que ce soit [eh bien] si vous avez maintenant le bureau de l'Ombuds. Et nous allons continuer à travailler, à discuter de ces questions. Et nous avons bien sûr un code de comportement. Et nous, nous avons décidé d'avancer et de prendre les actions nécessaires, les mesures nécessaires, pour bien sûr continuer à avoir cet environnement positif que nous voulons et que nous espérons avoir et que nous devrions avoir. Je vous remercie.

S'il y a d'autres commentaires, eh bien, prenez la parole.

BRUNA SANTOS :

Pour vous répondre Tripti, [2018], il n'y avait pas seulement un incident, mais plusieurs incidents. Et il y avait des lettres qui avaient été écrites. Une de ces histoires était la mienne d'ailleurs. Et personne n'a [adressé] ce problème. À l'époque, je me souviens d'en avoir parlé plusieurs fois. Je pense -- je sais que l'Ombuds à l'époque avait beaucoup de travail à faire, mais il ne voulait pas non plus trop faire. Et l'ICANN donc -- sa réponse n'est pas proportionnelle à ma requête. Donc, maintenant, il est intéressant d'entendre ces notions d'autonomie de la nouvelle Ombuds. Je pense aussi que le système est peut-être robuste pour vous, pour vos actions, mais pas forcément robuste pour protéger les membres de la communauté. Et vous avez devant vous une communauté très diverse, avec beaucoup de membres du Sud global, etc. Et donc, ce sont des personnes qui n'ont pas forcément la compréhension. Il y a des problématiques culturelles. Il y a cet aspect dans la communauté d'ICANN. Donc je suis très heureuse de voir que vous avez toutes ces expériences. Vous avez beaucoup de travail à faire, mais il faut le faire rapidement. Et je pense que, outre le fait que nous avons un groupe de travail de lutte contre le harcèlement, d'ailleurs je suis allée à une réunion, j'apprécie cela, mais nous devons ouvrir cette discussion vers la communauté et mettre en œuvre des mécanismes pour peut-être mettre des mécanismes de sanction en place, résoudre ces problèmes quand ils se produisent. Il faut avoir des mesures dans le système pour savoir quand les personnes se plaignent, ces plaintes seront reçues et seront gérées d'une certaine manière afin que nous puissions protéger toute la communauté.

Et pour en terminer, je voudrais parler des processus que nous avons vus cette année. Nous savons que l'année prochaine, c'est une année

très importante avec le SMSI+20. Donc encore plus qu'avant, il est important de démontrer que le système multipartite fonctionne et que tout est équitable. C'est donc une possibilité pour nous de montrer que nous faisons le travail et que nous sommes sérieux sur ce travail et que nous voulons protéger notre modèle. Merci.

CHRIS BUCKRIDGE : J'ai Tripti qui va prendre la parole. Oui, allez-y Tripti.

TRIPTI SINHA : Merci [Bruno] de votre contribution. Et nous savons très bien qu'il y a eu beaucoup de cas en 2018. Je viens de -- je venais juste de rejoindre le Conseil, mais je [n'ai] pas forcément au courant de tout ce qui s'est produit. Je suis d'accord avec vous. Nous devons créer un environnement de respect, de compétences au niveau culturel, et aussi nous devons mettre en œuvre des réponses rapides pour toutes les infra -- faire [suite à sa fraction]. J'encourage -- je vous encouragerai de travailler avec Liz directement. Elle est là pour la communauté. Elle va mettre en œuvre des processus très rapidement.

JAMES GALVIN : Tout d'abord, je voudrais vraiment m'excuser. Je voudrais tout d'abord vous apporter mes excuses pour ce qui vous -- le problème que vous avez eu. Et donc, sachez que le Conseil d'administration veut avancer là-dessus. En fait, Liz a reçu des directives très strictes pour qu'elle puisse [agir et prendre et agir] sur tout ce qui doit être amélioré.

Et donc, elle a -- elle va faire avancer les choses. Elle a l'autorisation de le faire. Je vous encourage à continuer à en discuter. Et vous pouvez bien sûr aller la voir et discuter avec elle. Et elle va nous parler de ce qu'elle va faire et de ce qu'elle a fait jusqu'à présent.

ELIZABETH FIELDS :

Merci encore. Pour votre question, encore une fois, je vais vous dire la même chose. Je suis désolée d'entendre parler de votre mauvaise expérience. Sachez que nous allons parler en toute confiance. Nous allons parler de toutes les questions que vous avez. Nous allons mettre en œuvre un processus pour [adresser] tous les besoins de la communauté. Et donc, lorsqu'il s'agit de la diversité de la communauté et les différents types de questions ou de problèmes que nous allons trouver, donc j'ai travaillé dans beaucoup de différents contextes très divers, et donc je suis très familière avec tous ces enjeux. Et donc, bien sûr, vous pouvez venir me parler. Nos conversations seront confidentielles. Et moi j'amène avec moi une expertise professionnelle. Et je vais donc aider dans la construction d'un environnement qui ce qui sera sain.

FARZANEH BADIEI :

Nous avons là une personne très compétente et très qualifiée au poste, mais si nous ne mettons pas en œuvre la bonne structure pour qu'elle puisse son travail, eh bien, nous allons faire face au même problème, le problème que nous avons eu dans le passé. Donc j'aimerais pouvoir avoir une nouvelle gouvernance, des suggestions de structures de gouvernance qui soient élaborées pour que Liz puisse faire son travail.

Peter avait un commentaire aussi à faire, mais en attendant, donc quelle est la juridiction du bureau d'Ombuds. Est-ce que c'est seulement pour la communauté ? Est-ce que cela inclut aussi le personnel de l'ICANN ?

TRIPTI SINHA :

Le bureau de l'Ombuds se focalise sur les questions ou les enjeux de la communauté, mais s'il y a -- il s'agit de lorsqu'il y a des problèmes entre les communautés, les différentes entités, mais quand on est un employé d'une entreprise, là, on tombe sous différents ensembles de réglementations liées aux ressources humaines. Donc nous allons voir si nous allons pouvons mettre en place un système holistique, mais nous avons tout de même une communauté. Nous avons une entreprise, et nous avons un Conseil d'administration. Donc nous avons différents types de personnes sous cette égide dans notre écosystème.

FARZANEH BADIEI :

Oui, je voulais mentionner les membres du Conseil -- les membres du personnel. Oui, son personnel. Mais il y a une sorte de ségrégation. Bien sûr nous travaillons avec eux. Nous interagissons avec eux. Et nous voulons qu'ils travaillent dans un environnement sain. Donc c'est intéressant de voir que vous avez pensé à ce fossé aussi entre les groupes d'entités.

PETER TAIWO :

Je voulais rajouter quelque chose à ce qu'ont dit mes collègues. En plus – en outre des mécanismes, il faut savoir que nous ne devrions pas

forcément être réactifs, mais être proactifs. Et donc nous devrions mettre en œuvre un système pour prévenir et pour sensibiliser les membres, les participants de l'ICANN, afin de pouvoir utiliser un code, des standards, et apporter un environnement sain à l'ICANN. Ce n'est pas seulement juste ce que va faire le bureau de l'Ombuds, mais c'est ce que nous devons faire, nous, en tant que communauté ICANN. C'est notre tâche.

CHRIS BUCKRIDGE : Liz, allez-y.

ELIZABETH FIELDS : Merci de votre commentaire. Un de mes trois principes, eh bien, correspond à une approche stratégique de prévention. J'entends ce que vous dites, bien sûr. Il s'agit de parler de prévention. Il y a des tas de choses que l'on peut faire afin de prévenir ces comportements à l'avance et de prévoir donc une réponse précoce.

Je suis heureuse que vous ayez mentionné cela.

CHRIS BUCKRIDGE : Il nous reste six minutes. Je vois que Kathy veut prendre la parole, Jim -- Kathy, Juan et Jim. Allez-y.

KATHY KLEIMAN : Oui, il y a des commentaires que je voudrais apporter, mais je voudrais aussi passer la parole à Mme Perrin, qui est au Canada, qui voudrait

participer virtuellement. Je pense que c'est possible.

CHRIS BUCKRIDGE : Je pense que c'est possible. Stéphanie Perrin, allez-y, s'il vous plaît.

STEPHANIE PERRIN : Je suis désolée. J'avais levé la main, mais je pense que vous ne l'avez pas vue.

Donc c'est un commentaire sur un des sujets dont on a parlé tout à l'heure, mais je ne vais pas proposer ce commentaire. Mais pour cette question, je l'ai mis dans le chat, je suis très inquiète, car je vois dans les statuts constitutifs que pour ce bureau de l'Ombuds, il n'y a pas -- cet Ombuds n'a pas le pouvoir d'enquêter sur les plaintes venant du personnel. Puisqu'il y a beaucoup d'interactions entre les membres du personnel et les membres de la communauté, cela semble problématique donc si dans le cas d'investigation sur une plainte de harcèlement. Donc ça, c'est mon élément numéro un.

En deux, je comprends que l'Ombudsman fait son rapport au Conseil d'administration. Mais cette relation et [dans] ce qui est du financement, aura-t-elle un budget qu'elle pourra utiliser pour recevoir des conseils juridiques ? Parce qu'en cas de plainte sérieuse, on a besoin de conseils juridiques. Et donc au niveau local, donc, est-ce qu'elle va devoir passer par le département juridique de l'ICANN ou est-ce qu'elle va pouvoir utiliser des conseillers juridiques externes ?

CHRIS BUCKRIDGE : Tripti, vous voulez répondre ?

TRIPTI SINHA : Merci Stéphanie de votre question.

Pour la question numéro un, vous n'avez peut-être pas entendu ce que j'ai dit, mais la première chose que nous avons dite à Liz, c'est qu'elle [adresse] ses carences justement. Elle ne pourra pas faire son travail rapidement si elle n'a pas les bons outils. Il va falloir qu'elle évalue quelles sont les carences, quels sont les problèmes, et bien sûr c'est la première chose qu'il va falloir qu'elle fasse. C'est de faire une enquête sur ces interactions. Aussi, nous allons pouvoir lui fournir les ressources dont elle aura besoin pour faire son travail. Donc, bien sûr, elle va étudier toutes ces questions. J'espère que cela répond à vos questions.

Stephanie, sachez que Liz veut parler aussi.

ELIZABETH FIELDS : Oui, j'ai un budget pour des conseils juridiques indépendants.

JUAN MANUEL ROJAS : Alors, pas une question, mais peut-être une suggestion. Nous sommes une organisation mondiale. Donc nous devrions mettre en œuvre des outils qui fourniraient de l'anonymité pour faire ce genre de rapport, pour que les personnes soient anonymes lorsqu'ils posent des plaintes. Et je pense que ça a déjà été suggéré auparavant, mais je voudrais remettre cette notion sur la table. Il faudrait peut-être trouver un outil technique pour le faire. Merci.

CHRIS BUCKRIDGE : Merci. Je vois que Liz prend des notes. Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps. Donc Sally, allez-y.

SALLY COSTERTON : Oui. Tout d'abord, je voudrais réitérer quelque chose. On a eu un commentaire tout à l'heure pour ce qui était du personnel. Je voudrais réitérer que nous avons zéro tolérance, ZÉRO, pour le harcèlement au sein du personnel. Je voulais vraiment insister sur ce point.

CHRIS BUCKRIDGE : Jim, allez-y.

JAMES GALVIN : Alors que nous clôturons sur cette conversation aujourd'hui, je voudrais finir avec cette note et dire deux choses.

Il est important de parler de tout cela. Cela ne devrait pas être la fin de cette conversation. Le Conseil est toujours disponible. Nous sommes là pour vous, pour parler de toutes ces questions, et bien sûr le bureau de l'Ombuds, c'est l'endroit où vous voulez aller si vous avez un problème. Donc si vous avez un problème, vous commencez à l'Ombuds. Et sachez que pour nous, la conversation est primordiale, et ce n'est pas la fin de cette conversation. Nous sommes engagés, en tant que Conseil d'administration, [d'apporter] un environnement sain et respectueux, et qui va respecter encore une fois toutes les cultures et tout le monde. Merci.

CHRIS BUCKRIDGE :

Je pense que nous sommes arrivées à la fin du temps qui nous est imparti. Je voudrais de la part du Conseil d'administration remercier les membres NCSG pour toutes leurs questions, pour leur engagement ici, pour la conversation ouverte et utile. Et donc c'était une session très utile. Nous sommes impatients de continuer la conversation sur toutes ces questions. En attendant, nous vous remercions et nous clôturons cette session.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]